



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 21 - Comité Local d'Aide aux Projets de Besançon (CLAP) - Aide individuelle aux loisirs par l'échange «A Tire d'Aile» (ATA) - Bilans 2017 et perspectives 2018 - Versement d'une subvention au CRIJ

Comité Local d'Aide aux Projets de Besançon (CLAP)
Aide individuelle aux loisirs par l'échange «A Tire d'Aile» (ATA)
Bilans 2017 et perspectives 2018
Versement d'une subvention au CRIJ

Rapporteur : M. l'Adjoint LEUBA

Une des volontés de la politique municipale pour la jeunesse consiste à accompagner les jeunes Bisontins dans leur démarche d'engagement et la concrétisation de leur projet.

Ainsi la Ville propose deux dispositifs :

- le Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) de Besançon,
- l'aide individuelle aux loisirs par l'échange : «A Tire d'Aile» (ATA).

D'autres dispositifs viennent compléter cette offre d'accompagnement, tels que les tickets BAFA/BAFD ou la Scène Jeunes Talents Amateurs à La Rodia.

1/ Le Comité Local d'Aides aux Projets

Le CLAP a été adopté par délibération du Conseil Municipal du 14 février 2011 et complété par délibération du 4 avril 2016. Dispositif d'aide à la réalisation de projets, s'adressant aux Bisontins de 12 à 25 ans, le CLAP permet d'accompagner les projets individuels ou collectifs de tous types : citoyens, humanitaires, solidaires, sociaux, sportifs, artistiques...

Ainsi, chaque porteur de projet fait l'objet d'un accompagnement personnalisé. Les aides proposées peuvent être variées et sont adaptées aux besoins exprimés et identifiés : aide méthodologique, technique, logistique, financière, administrative, communicationnelle, etc.

Dans le cadre d'un soutien financier, les projets sont examinés par une commission composée d'élus, désignés par délibération du Conseil Municipal, et de techniciens membres du Réseau jeunesse (règlement ci-joint).

Le dispositif CLAP de Besançon est animé par le Réseau jeunesse de Besançon, composé :

- du service Coordination Jeunesse de la Direction Vie des quartiers de la Ville de Besançon,
- des référents jeunesse des associations et maisons de quartier municipales et associatives,
- du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) et du Point Information Jeunesse (PIJ) de Planoise.

NB : La liste ci-dessus est celle des membres qui composent le Réseau jeunesse de Besançon en 2018. Elle peut être amenée à évoluer en fonction des différents partenaires potentiels identifiés dans le futur.

Dans un objectif de mutualisation des moyens humains, financiers, techniques et logistiques, une relation étroite existe entre le CLAP bisontin et le CLAP départemental et régional porté par le CRIJ.

A/ Bilan quantitatif 2017

Pour l'année 2017, 45 projets ont été déposés sur le site du CRIJ et de la Ville de Besançon, représentant 299 jeunes Bisontins (327 jeunes et 35 projets en 2016).

11 projets sur 45 correspondaient aux critères d'attribution financière définis par le règlement et ont été à ce titre présentés en commission. Ainsi, ces 11 projets, soit 91 jeunes, ont bénéficié d'une bourse bisontine dite «bourse-projet».

Les 34 autres projets ont tous bénéficié d'un accompagnement méthodologique et/ou d'un soutien logistique (prêt de matériel de sonorisation, matériel vidéo...).

A noter que depuis avril 2016, les jeunes Bisontins ont la possibilité de déposer un dossier directement sur l'espace jeunesse du site internet de la Ville www.besancon/jeunesse.fr

Deux journées d'information «Tout savoir sur les aides à projets» auprès des jeunes ont également été organisées en partenariat avec le CRIJ et le PIJ de Planoise.

B/ Bilan financier 2017

La Ville de Besançon apporte une subvention globale de 10 000 € au CRIJ : 8 000 € pour les bourses-projets et 2 000 € au titre des frais de gestion.

Pour l'année 2017, la somme globale de 6 950 € a été partagée entre les 11 projets retenus.

Pour information, le CLAP, dans ses dimensions départementale et régionale, est soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (Fonds d'expérimentation pour des projets d'adolescents mineurs du Doubs) et par la Région Bourgogne-Franche-Comté (Fonds de soutien aux projets portés par les jeunes de 18 à 30 ans).

Ainsi, grâce à la mutualisation des moyens financiers, 10 850 € de bourses supplémentaires ont été versées aux jeunes Bisontins : 1 700 € par la CAF et 9 150 € par la Région, au regard des critères d'attribution des aides financières propres à ces deux entités.

C/ Reconstitution du dispositif 2018 en partenariat avec le CRIJ

Trois commissions se sont déroulées en 2017. Cette évolution est en partie liée à l'animation du dispositif, à la mise en place du dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville et à une communication spécifique. En 2018, un accompagnement particulier sera réalisé auprès des maisons de quartier associatives.

Au regard du bilan financier 2017, le CRIJ dispose d'un reliquat de 1 050 €. De ce fait, il est proposé une subvention au CRIJ d'un montant de 8 950 € pour l'année 2018, permettant à la Ville de Besançon de participer au CLAP 2018 à hauteur de 10 000 € au total (avenant ci-joint).

En cas d'accord, la somme de 8 950 € sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

2/ «A Tire d'AILE»

Le dispositif «À Tire d'Aile» (aide individuelle aux loisirs par l'échange) a été adopté par délibération du Conseil Municipal du 22 avril 1996 et complété par délibérations des 3 juillet 2000, 24 février 2001, 22 février 2007 et 4 avril 2016.

Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs et/ou à la formation (BAFA, permis de conduire) des jeunes Bisontins âgés de 14 à 25 ans. Ainsi, en contrepartie d'une participation à une action ou une manifestation (chantier) à destination du public, le jeune bénéficie d'un soutien de la Ville via l'attribution de chèques-vacances.

A noter que la présence des jeunes dans le cadre de ce dispositif auprès des partenaires doit permettre de soutenir une action sans se substituer à un professionnel.

A/ Bilan 2017

En 2017, le dispositif «A Tire d'Aile» a permis à 345 jeunes Bisontins différents de réaliser diverses activités d'utilité collective représentant 5 460 heures (pour mémoire, en 2016 :171 jeunes et 4 488 heures).

La répartition par genre est la suivante :

186 filles pour 2 828 heures,
159 garçons pour 2 632 heures.

La répartition par tranche d'âges est la suivante :

57 jeunes de 14 à 15 ans,
146 jeunes de 16 à 17 ans,
131 jeunes de 18 à 21 ans,
11 jeunes de 22 à 25 ans.

La Ville finance entièrement le dispositif «A Tire d'Aile». Ainsi en 2017, le montant des différents chantiers a représenté une participation financière municipale de 19 900 €.

B/ Perspectives 2018

Comme annoncé, des nouveaux partenariats ont été mis en place en 2017. Ces derniers se poursuivront en 2018, en particulier avec les associations locales telles que les Restaurants du cœur, la Banque Alimentaire, Emmaüs, la Croix Rouge...). L'objectif 2018 est d'atteindre 6 000 heures de chantiers pour 400 jeunes différents.

La date butoir de remise de chèques-vacances pour les chantiers 2018 est fixée au 31 août 2019.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre connaissance des bilans 2017 et des perspectives 2018 des dispositifs CLAP et ATA,
- d'approuver les règlements des dispositifs CLAP et ATA,
- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 8 950 € au CRIJ pour la reconduction du dispositif CLAP 2018,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer, pour l'année 2018, la convention à intervenir dans ce cadre avec le CRIJ.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET, M. GHEZALI (2), M. CHALNOT, M. FAGAUT, Mme COMTE-DELEUZE et M. ACARD n'ont pas pris au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 1